

PROCÈS-VERBAL

Réunion du Comité de direction

Club nautique de Longueuil inc.

Tenue le 3 mai à 19 h 30 au chalet du Club

1. Ouverture de la réunion :

Le Commodore déclare la réunion ouverte à : 19 h 40

2. Appel des Dirigeants : Le secrétaire Serge Richard fait l'appel des dirigeants

Commodore	Michel Corbin
Vice-commodore	Christian Levac
Trésorier	Julien de Tilly
Secrétaire	Serge Richard
Maître de port	Éric Richard
Directeur des Communications	Martin Beauchesne
Directeur de l'entretien	Jacques Thériault

Membres présents:

Robin Dufour	Raymond Lavoie
André Gagné	Daniel Massicotte
André Girard	Patrick Meilleur
Benoit Goyer	Bryan Petterson

3. Lecture de l'Ordre du jour :

L'Ordre du jour de la réunion est lu par le Secrétaire Serge Richard

1. Ouverture de la réunion;
2. Appel des dirigeants;
3. Lecture de l'ordre du jour;
4. Correction et adoption du p.-v. du 18 avril 2016;
 - 4.1 Suivi du p.-v. du 27 octobre 2015 au point Affaires nouvelles soit 7.4 Caméras.
 - 4.2 Suivi du p.-v. du 18 avril 2016 au pont 7.3 Clause de droit acquis vs facturation membres.

5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des officiers;
7. Affaires nouvelles;
 - 7.1 Système Anémone
 - 7.2 Forfait télécommunications
 - 7.3 Contacts membres et locataires
 - 7.4 Préparatif de mise à l'eau
 - 7.5 Entretien terrain et site
 - 7.6 Suivi dossiers assurances
 - 7.7 Requête Garde Côtière Auxiliaire
8. Période de questions ou commentaires; (20 minutes)
9. Prochaine réunion;
10. Levée de la réunion.

Modifications ou ajouts :

Ajout des points suivants :

- 7.8 Dossier Daniel Masson Marine
- 7.9 École de voile
- 7.10 Suivi embauche du personnel

Proposé par : M. Julien de Tilly
Appuyé par : M. Martin Beauchesne
Adopté tel que modifié

4. Lecture et adoption des résolutions du huis clos du 18 avril 2016:

Proposé par : M. Julien de Tilly
Appuyé par : M. Martin Beauchesne
Adopté à l'unanimité

4.1 Suivi du p.-v. du 27 octobre 2015 au point Affaires nouvelles soit 7.4 Caméras

Ce point sera à suivre.

4.2 Suivi du p.-v. du 18 avril 2016 au point 7.3 Clause de droit acquis

Ce point fut résolu lors de l'A.G.A. de mars 2016 au point 12.12.

5. Lecture de la correspondance:

1) Le Secrétaire, Serge Richard, fait part au Comité et membres présents des contacts établis avec la firme de production Sphère Média Plus voulant effectuer le tournage d'une série télévisée intitulée L'Imposteur pour TVA l'espace d'une journée soit le 26 juillet.

Mme Suzanne Laverdure de Sphère Média Plus est invitée à présenter la firme et les étapes de production. Deux visites préalables sont prévues. Une équipe de comportant une quarantaine de personnes sera sur place le jour du tournage. Des scènes sont prévues sur le quai et à bord du bateau de M. André Caron et au large. Mme Laverdure spécifie aussi qu'ils sont couverts au niveau des assurances. La firme prévoit utiliser la salle communautaire et les installations sanitaires le jour du tournage et un dédommagement de 1000 \$ est accordé au CNL pour cette journée. Un service de nettoyage sera fourni par la firme.

Le Comité s'entend pour donner son aval à cette requête et de demander l'ajout d'un service de sécurité visant à limiter les allers et venues du public sur le site du Club au frais de cette maison de production.

Résolution 2016-045-03 no.1

Considérant la demande d'autoriser, sur le site du Club Nautique de Longueuil, une journée de tournage de la série télévisée L'Imposteur, déposée par firme de production Sphère Média Plus;

Attendu que la Firme s'engage à détenir une police d'assurances responsabilités suffisante;

Attendu que la remise en état du site ainsi que l'entretien ménager de la salle et des salles de bains après usage est à la charge de la et qu'une compensation financière de 1000\$ est consentie au Club pour la journée;

Attendu les conditions supplémentaires du Club à l'effet de demander à la Firme :

que le tournage n'entrave pas les activités normales du Club en cette période de vacances estivales, notamment à la rampe de mise à l'eau,

que la Firme assume le coût d'un service supplémentaire de sécurité pour restreindre l'accès à la marina et surveiller les allées et venues des visiteurs éventuels,

et qu'il serait grandement apprécié que le générique de l'émission contienne une mention que le tournage s'est déroulé au Club Nautique de Longueuil;

Il est résolu d'autoriser Sphère Média Plus à utiliser le site extérieur du Club Nautique de Longueuil pour une journée tournage de la série télévisée L'Imposteur, qui se tiendra le 26 juillet 2016, ainsi que le chalet et les installations sanitaires du Club.

Proposé par : M. Serge Richard

Appuyé par : M. Éric Richard

Adopté à l'unanimité

6. Rapport des officiers

Directeur de l'entretien : M. Jacques Thériault (*Rapport verbal*)

M. Thériault fait part des points suivants :

Le contrat de Progazon s'élève à 2 500.00 \$, il ajoute qu'une personne horticultrice ne travaillant plus pour cette compagnie ferait le tout pour 1 600.00 \$ en utilisant notre équipement.

Il appert selon M. Bryan Petterson ancien Directeur de l'entretien qu'il n'y a pas d'avantages réels dans cette 2 e offre. La raison est que la réparation de notre matériel coûte excessivement cher. Si Progazon fut choisi, c'est aussi pour éviter d'entendre la tondeuse plusieurs jours par semaine et le travail s'effectue dans une heure.

Résolution 2016-05-03 no. 2

Il est résolu de renouveler le contrat pour entretien du gazon de la compagnie Progazon inc. au montant de 2 500.00 \$ plus taxes.

Proposé par : M. Christian Levac

Appuyé par : M. Julien de Tilly

Adopté à l'unanimité

(Suite du Rapport du Directeur de l'entretien)

M. Thériault mentionne que c'est M. Michel Dupont qui effectuait le ménage à raison de 25.00 \$ chaque fois et il demande si le Comité entend renouveler ce procédé.

Après discussion sur le sujet le Comité s'entend sur le fait de laisser M. Dupont en place et ce jusqu'au moment de l'embauche du nouveau personnel régulier et de l'aviser de porter une attention particulière aux salles de bain et autorise M. Thériault à négocier un salaire plus élevé

M. Thériault souligne au Comité qu'il y a fuite d'eau près du bateau Carolyn II dans le stationnement et près du lampadaire qu'il faudrait trouver quelqu'un pour creuser et effectuer la réparation.

Ceci termine le rapport.

Proposé par : M. Jacques Thériault

Appuyé par : M. Serge Richard

Adopté à l'unanimité

Directeur des communications : M. Martin Beauchesne *(Rapport verbal)*

M. Beauchesne tient principalement à remercier tous les bénévoles de leurs implications lors des 2 derniers week-ends. Il ajoute qu'un petit lunch fut servi et que cela fut très agréable pour tous et très rassembleur.

Il précise que c'est le traiteur l'Amalgame qui fera les repas le samedi de la mise à l'eau et que le lendemain ce seront des bénévoles pour le déjeuner.

Il y aura aussi le Marché au Pucés le samedi 14 mai sur le terrain. Il va de soi que toutes les personnes seront avisées via courriels par Consuelo.

Ceci termine le rapport.

Proposé par : M. Martin Beauchesne

Appuyé par : M. Jacques Thériault

Adopté à l'unanimité

Rapport du Maître de port : M. Éric Richard (*Rapport verbal*)

M. Richard fait part des points suivants :

En tout premier lieu il souligne l'excellent travail de Rénaud Christie, Bryan Petterson, Raymond Lavoie pour replacer les quais. André Girard et quelques autres bénévoles et ont pu continuer dans le cours de la semaine.

Des quais sont à réparer et six le sont actuellement et d'autres seront à reconstruire et les ouvriers ont réussi ce travail dans un temps record.

Il ajoute que le travail d'André Girard fut magistral.

M. Richard dit que l'an dernier avec Jonathan et Poralu le coût fut 3 500.00 \$. Il ajoute que cela aurait été plus dispendieux cette année. Il indique que grâce au travail des bénévoles le Club a pu sauver beaucoup d'argent.

(Suite du Rapport du Maître de port)

M. Éric Richard fait part des soumissions obtenues pour réparer le brise-lames. La compagnie Structure Marine est à 15 000.00 \$ et celle de Poralu à 17 000.00 \$ n'incluant pas le matériel.

Éric ajoute qu'avec André Girard et une concertation, ils ont pu trouver la solution pour réparer le brise-lames et il explique tous les détails de ce qui sera fait et des matériaux nécessaires.

Ils ont pu avoir une soumission d'Acier-Gagnon qui est moins onéreuse que les 2 précédentes.

Détails : *Fixtures* : 6 500.00 \$ + Caissons : 2 640.00 \$ + Chaînes : 1 000.00 \$
pur les quais + 1 800.00 \$ pour les chaînes du brise-lames + taxes.

Résolution 2016-05-03 no 3

1) Il est proposé de réparer le brise-lames au montant de 11 940.00 \$ avec Acier Gagnon.

2) Il est proposé d'autoriser le salaire des ouvriers attitrés à la réparation des quais et à construire à 60.00 \$/h.

Proposé par : M. Éric Richard

Appuyé par : M. Martin Beauchesne

Adopté à l'unanimité

M. Éric Richard le Maître de port informe que la location pour tout le week-end de l'équipement de plongée s'élève à 160.97 \$.

Ceci termine le rapport du Maître de port

Proposé par : M. Éric Richard

Appuyé par : M. Jacques Thériault

Adopté à l'unanimité

Secrétaire : M. Serge Richard (*Pas de rapport*)

Trésorier : M. Julien de Tilly :

M. de Tilly fait part des points suivants :

Il tient à remercier tous les nombreux bénévoles impliqués dernièrement soit : Rénaud Christie,

David Gauthier, André Gagné, André Girard, Benoit Goyer, André Caron, Daniel Massicotte,

Jocelyn St-Amour, Bryan Petterson, Robin Dufour et quelques autres.

(Suite du Rapport du Trésorier)

Il souligne le travail fait par Luc Dupont un locataire au ménage du terrain avec d'autres.

Coût des repas pour tous les bénévoles : 200. 00 \$

Coût des travaux pour 6 quais soit 23 heures : 1 400.00 \$

Le Trésorier mentionne que dans le cas des travaux le taux horaire au moment de la facture différerait de celui préalablement accepté. Il souhaite que dorénavant que lors de l'embauche le responsable communique s'il y a des changements sur le salaire.

Pelle mécanique sur le terrain pendant une semaine et demie 300.00 \$ de transport et 70.00 \$ pour le diesel et l'huile.

Il informe que dès que Nicolas Guertin et lui pourront se rencontrer, il fera des projets budgétaires à savoir à combien s'élève la réparation des quais et du brise-lames en récupérant les données dans les différents comptes budgétaires.

Un remboursement de taxes d'environ 900.00 \$ pour le 1^{er} trimestre nous parviendra.

Avis de cotisation de la CSST, chèque émis et il y avait un prélèvement automatique et le déboursé supplémentaire nous sera remboursé.

Il a trouvé la facture pour les chandails du Club et ceux du personnel, cet achat fut fait l'an dernier et que ce serait important de les distribuer.

À la suite d'une conversation avec M. Denis Grégoire, le module supplémentaire pour Anémone notre versement était de 1 500.00 \$ et en réalité le coût total de ce module est de 2 500.00 \$. M. Denis Grégoire lui a spécifié que pour que ce soit fonctionnel, il faut l'ajout d'une imprimante portative avec un genre d'IPAD capable de lire les codes barres en plus d'installer de nouveaux dispositifs d'ouverture des portes etc.

Contact avec Daniel Masson Marine et un chèque de 1 700.00 \$ fut récupéré soit un dû de l'an dernier trainant chez-lui pour la période de juillet et août 2015. Grosso modo pour les sommes dues il est allé chercher un 1 000.00 \$ supplémentaire pour les 72 entrées/ sorties. Actuellement, je suis à tenter de négocier avec Daniel Masson un forfait annuel et faudrait adopter une proposition pour lui présenter quelque chose.

Concernant Prestige Nautique Plus selon nos infos, il n'y a pas eu d'émissions de factures depuis la fin 2013 et en 2014-2015 pas de facturation ou entrées monétaires. Selon Prestige en 2014 il a fait des chèques et il y avait une facture émise l'an dernier pour la première moitié de la saison. Julien spécifie que c'est une facture papier idem à celles servant pour les descentes et dans le système comptable rien en ce sens. Pour 2014, cela reste en suspend et qu'il va devoir apporter des preuves de paiements, sinon il doit de l'argent au Club.

Pour 2015 : Il est avisé que nous proposerons un forfait annuel en regard des moyennes des années précédentes soit environ 900.00 \$ / an et Jacques de Prestige a indiqué que ça pouvait aller jusqu'à 1 200.00 \$ par année.

Le trésorier ajoute que finalement Prestige pour 2015 a payé 1,500.00 \$ et le Club lui devait 500.00 \$ pour la réparation de notre hors-bord.

(Suite du Rapport du Trésorier)

Le trésorier informe qu'en date du 3 mai

- Versement des locataires : 74 800.00 \$
- Versement des membres : 63 200.00 \$ *(incluant la cotisation de membres)*
- À recevoir : 39 500.00 \$ dont 8 500.00 \$ en retard
- Compte en souffrance hivernant : 650.00 \$

Le compte opération comporte : 103 400.00 \$ et épargne 103 300.00 \$

Ceci termine le rapport du Trésorier

Proposé par : M. Julien de Tilly
Appuyé par : M. Christian Levac
Adopté à l'unanimité

Rapport du Vice commodore : M. Christian Levac (*Rapport verbal*)

M. Levac indique que le dossier demi-saison dont il s'occupe comporte beaucoup d'éléments. Qu'à la suite à la rencontre de plusieurs personnes sur le terrain. Un rapport écrit sera rédigé à cet effet et il appert que ce soit plus complexe que prévu. Il va faire un état de la question et invite les gens à communiquer avec lui via courriels ou téléphone s'ils ont des suggestions en ce sens soit un taux préférentiel pour les membres

Il aimerait que les gens puissent lui spécifier qui est intéressé par ce mode demi-saison. Il veut aussi être en mesure de comptabiliser les pertes possibles pour le Club.

Proposé par : M. Christian Levac
Appuyé par : M. Julien de Tilly
Adopté à l'unanimité

Rapport du Commodore : M. Michel Corbin (*Rapport verbal*)

Le Commodore remercie les gens de leurs implications dans les activités du Club. Son constat c'est que cela apporte une belle dynamique et c'est réjouissant de constater que les gens ont à cœur l'intérêt des membres et usagers du Club. De plus, il apprécie que nous avançons de façon très constructive et nous progressions dans la bonne voie

Il y a eu une petite rencontre du Comité au Tim Horton avec Denis Grégoire pour des informations concernant les activités de l'A.M.Q. Nous devions potentiellement en parler ce soir, mais nous devons en discuter assez rapidement et approfondir des dossiers importants soit : La vision du Club à long terme versus le projet de la ville et voir les ententes et partenariats possibles. Nous n'avons pas de représentants à ces instances.

Nous sommes un Comité de direction et est-ce qu'il serait possible de s'adjoindre des membres externes pouvant siéger pour nous et nous apporter les renseignements ou la vision extérieure de diverses instances et Il y a peut être d'autres stratégies à aborder.

(Suite du Rapport du Commodore)

J'ai fait l'achat d'une caisse enregistreuse qui est actuellement en mode programmation pour mieux gérer les transactions de tous les services. Cela simplifie la gestion et formalise un peu plus les opérations et ça évite beaucoup d'erreurs de facturations.

Ceci termine son rapport

Proposé par : M. Michel Corbin
Appuyé par : M. Christian Levac
Adopté à l'unanimité

7. Affaires nouvelles :

7.1 Système informatique Anémone

Sujet reporté prochaine réunion

7.2 Forfait télécommunications

Sujet reporté prochaine réunion

7.3 Contacts des membres et des locataires

M. Julien de Tilly apporte cette proposition concernant les contacts membres et locataires

Résolution 2016-05-03 no.4

Que le secrétaire soit mandaté à procéder à la mise à jour des informations personnelles des membres et locataires dans la base de données du Club.

Que cette mise à jour soit réalisée deux fois par année, lors de la mise à l'eau et lors de la mise à terre.

Proposé par : M. Julien de Tilly
Appuyé par : M. Christian Levac
Adopté à l'unanimité

7.4 Préparatifs de mise à l'eau

Éric Richard le Maître de port explique qu'il y a le brise-lames à mettre à l'eau et les pneus et la *sheeve* reste peut se faire via le bôme truck . Il est

question de requérir au service de M. François Gagnon qui vient souvent au Club.

Résolution 2016-05-03 no. 4

Il est résolu de requérir au service de M. Gagnon et son baume truck pour un maximum de 500.00 \$

Proposé par : M. Éric Richard

Appuyé par : M. Julien de Tilly

Adopté à l'un

7.4.1 Tarification Mise à l'eau

M. de Tilly informe que c'est grue Bellerive qui va effectuer la mise à l'eau et que l'an dernier cette activité du Club était déficitaire et une discussion s'en suit et des divers commentaires fusent et M. de Tilly veut s'assurer que le Club ne soit pas déficitaire.

M. Benoit Goyer est contre le fait de majorer les prix et qu'à ce compte aussi bien retourner avec grue Gendron et informe qu'à ce compte, il va se mettre à l'eau par un autre moyen et moins dispendieux.

M. Serge Richard souligne que même si nous avons un déficit, c'est de l'argent que le Club devra faire payer à travers les services qu'on se donne. L'avantage de Bellerive est que c'est moins stressant.

Le Commodore Michel Corbin Il faut considérer que le but est pas de faire de l'argent, mais le Club a besoin de revenus pour son entretien. S'il y a surplus ce sera réinjecter à son entretien etc.

M. Bryan Petterson fait un retour sur la mise à terre au moment où 4 locataires n'étaient pas prêts et résultat le Club a dû payer davantage.

Résolution 2016-05-03 no.5

Que le montant exigé pour l'utilisation de la grue lors de la mise à l'eau soit de 100.00 \$ taxes incluses, pour un maximum de 10 minutes. Le temps supplémentaire sera facturé à 10.00 \$ la minute taxes incluses.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Éric Richard

Adopté à l'unanimité

Le Maître de port M. Éric Richard informe qu'il ne faut pas de véhicules sur le terrain à partir du vendredi 20 mai car la grue arrivera probablement en après-midi. Tous les gens seront avisés via courriels.

7.5 Entretien terrain et site

Ce sujet fut traité précédemment et un commentaire de M. Daniel Massicotte concernant notre sortie par la barrière. Il appert que cela pourrait causer problème à cause de la piste cyclable lors de la sortie des bateaux et qu'il faudrait mettre une pancarte d'avertissements.

Résolution 2016-05-03 no.6

Il est proposé de mandater le Secrétaire, M. Serge Richard, de contacter les autorités de la ville de Longueuil afin de s'assurer d'un affichage sécuritaire à l'intersection de la piste cyclable et de l'entrée du Club.

Proposé par : M. Christian Levac

Appuyé par : M. Julien de Tilly

Adopté à l'unanimité

7.6 Suivi dossier assurances

Le Maître de port Éric Richard a pris le temps de lire et d'examiner nos assurances. Nous avons de bonnes assurances, mais le fait est qu'il est primordial que **tous nos usagers soient obligatoirement assurés.**

7.7 Daniel Masson / Prestige Nautique Plus

À la suite des démarches de M. de Tilly la décision suivante est prise concernant

Daniel Masson.

Commentaire de M. André Gagné du temps où il était Commodore et que Masson était supposé payer 5.00 \$ de plus par entrée. Cette augmentation n'a jamais été mise en application.

Résolution 2016-05-03 no.6

Que l'on propose à Marine Daniel Masson un nouveau mode de tarification basé sur les entrées à la barrière et établi selon les paramètres suivants :

- 1) Un forfait de base donnant droit annuellement à 200 entrées pour une somme non remboursable de 4 250.00 \$
- 2) Un prix de 20.00 \$ pour chaque entrée à la barrière supplémentaires

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Martin Beauchesne

Adopté à l'unanimité

7.8 Requête de la Garde Côtière Auxiliaire

La Garde Côtière nous adressait une lettre demandant de pouvoir obtenir 2 cartes d'accès ainsi qu'un stationnement pour leur remorque libre en tout temps. Cette demande est faite par cette organisation chaque année.

Le Comité s'entend pour renouveler cette demande et Julien de Tilly propose un procédé en ce qui concerne les services publics.

Résolution 2016-05-03 no. 7

Que les organismes gouvernementaux œuvrant à la protection des plaisanciers et des voies navigables (ex. : corps de police municipal, provincial, pompiers et Garde Côtière canadienne, ministère des Pêches et Océans ou de l'Environnement, etc.) soient exemptés de toute tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau ou du stationnement dans le cadre de leur service public, le temps de leur intervention.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Christian Levac

Adopté à l'unanimité

7.9 École de voile

Monsieur André Gagné veut sensibiliser le Comité sur le projet d'avoir un club de voile et ce dans l'optique de promouvoir le nautisme. Il ajoute que M. Marc Patenaude a 2 petits dériveurs qu'il prêterait gratuitement et qui pourraient être sur la pointe ou la descente en sable.

Pour cette année ce serait sous supervision de quelqu'un de compétent et ce serait offert aux gens du Club seulement et enfants. Y'a les Fédération de voile du Québec offre un clé en main pour structurer et mettre de l'avant ce type de projet.

Il ajoute que la Mairesse aimerait probablement avoir une école de voile dans son carnet d'activités de la ville.

M. de Tilly interroge à savoir si M. Patenaude a des assurances pour ces dériveurs.

M. Gagné dit que ce serait gratuit et fait de façon bénévole et que des modalités seront mises sur papier.

Résolution 2016-05-03 no.8

Il est proposé d'accepter, à titre expérimental, les 2 dériveurs appartenant à M. Marc Patenaude sur le terrain du Club, et ce, en vue d'accueillir une éventuelle école de voile, attendu que le propriétaire doit maintenir en vigueur des assurances pour ces embarcations.

Proposé par : M. Julien de Tilly

Appuyé par : M. Christian Levac

Adopté à l'unanimité

7.10 Suivi embauche du personnel (*À suivre*)

M. Christian Levac explique aux membres que les offres d'emplois furent affichées sur le site Placement en ligne d'Emploi-Québec, Courrier du Sud en date du 3 mai. La date butoir est le 10 mai.

À première vue beaucoup de jeunes étudiants cherchant des emplois d'été, mais au niveau de la qualité des gens qui demandent la qualité n'est pas vraiment là.

Moins de 5 auront des entrevues téléphoniques et aussi en personne.

Plusieurs ont travaillé à Sogerive, des travailleurs de chez Walmart et quelques personnes qui connaissent les bateaux et ce n'est pas sur cela qu'il faut tabler.

Vous aurez des nouvelles lors de la prochaine réunion.

8. Période de questions

M. Daniel Massicotte s'informe à savoir ce qui découle de la résolution du huis clos d'avril soit la numéro 7 concernant la représentation votée pour M. Denis Grégoire et des frais de déplacement.

Réponse de M. Christian Levac : M. Grégoire n'a rien demandé en ce sens et qu'il y serait allé de toute façon à titre personnel.

M. André Girard commente le fait que le Trésorier Julien de Tilly fait un excellent travail et se soucie de la transparence et que c'est une amélioration.

M. Massicotte demande si nous avons reçu l'invitation pour l'A.G. de l'A.M.Q.

Réponse : M. de Tilly dit que c'est lui qui a reçu.

M. André Gagné suggère qu'une feuille de compilation de bénévolat pourrait être complétée et celle-ci approuvée par le responsable. Qu'un bénévole pourrait s'occuper de la compilation des heures de bénévolat.

10. Levée de la réunion :

Le Commodore déclare la réunion levée à 23 h 52

Appuyé par : M. Éric Richard

Michel Corbin

Commodore

Serge Richard

Secrétaire